

Message du 4 février 2022 de la Direction Générale des Services Covid : fin de la période d'application du plan de continuité de l'activité et nouvelles mesures

Chers-ères collègues,

Du fait des annonces gouvernementales début janvier, la collectivité avait remis en place son plan de continuité de l'activité (PCA) jusqu'au 6 février inclus. Cette période prend fin à compter du lundi 7 février.

Si les mesures exceptionnelles alors mises en œuvre s'arrêtent, il convient évidemment de rester vigilants-es et de prendre soin de notre santé, et de celles des autres : nous vous remercions de continuer à appliquer les consignes sanitaires.

Les changements induits par la fin de la période de mise en œuvre du PCA sont détaillés ci-dessous.

Les réunions pourront désormais se tenir en présentiel : ceci, bien évidemment, dans le plus strict respect des jauges des salles, des [consignes sanitaires](#) et des [gestes barrières](#), au premier plan desquels le port du masque qui reste de mise.

Si des moments conviviaux sont à nouveau possibles, il convient d'en limiter le nombre et là aussi de rester vigilants au respect des gestes barrière.

S'agissant du télétravail, il doit continuer à être privilégié pour celles et ceux qui le peuvent au regard de leurs activités professionnelles, car il permet de desserrer les espaces de travail et de limiter les déplacements. Cependant, les points suivants évoluent :

- à compter de lundi, en application des dispositions nationales et conformément au cadre fixé par la délibération sur le télétravail de l'Eurométropole, **le retour en présentiel se fera à raison de 2 journées par semaine minimum**, dans le respect des consignes sanitaires et des gestes barrières ;
- pour les agents-es qui le souhaitent, un retour à 100% en présentiel est envisageable ;
- le nombre de jours en présentiel doit donner lieu à un dialogue avec votre responsable afin qu'il soit adapté aux besoins de service.

D'autres évolutions sont également prévues pour le retour des congés scolaires : à compter du **lundi 21 février**, les salles des restaurants administratifs ainsi que TIPI seront à nouveau accessibles. Le nombre de personnes à table devra être de 6 au maximum, avec une distance de 2 mètres entre chaque table.

Nous vous rappelons que des créneaux de vaccination spécifiques sont dédiés aux agents-es de la collectivité, au centre de la Bourse, vous pouvez prendre rendez-vous au 03 68 98 55 00 (ou poste interne 85500).

Et comme toujours, n'hésitez pas à consulter sur Totems le [tableau interactif](#) des situations les plus courantes, pour savoir que faire lorsque vous êtes cas contact, positif, confronté-e à une fermeture de classe, etc... Pour les cas particuliers, pour un conseil ou des informations complémentaires, vos médecins de préventions, préventeurs-trices et responsables RH restent à votre écoute ([Totems > Ressources humaines > Vos contacts RH](#)).

Dans cette période où les assouplissements peuvent commencer à prendre forme, : nous vous remercions de continuer, le temps nécessaire encore, à être vigilant-e et à adopter les bonnes attitudes, en veillant au respect des consignes sanitaires.